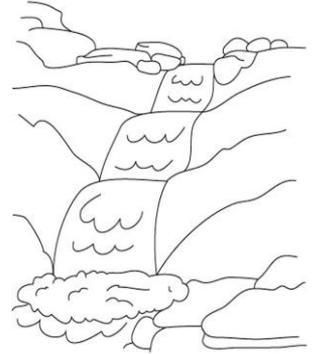




Emplacement n° :



### Aire naturelle Espace Eaux Vives



Nom : .....

Raison sociale (Club ou nom de structure) : .....

Adresse : .....

☎ Domicile : ..... Mobile : .....

Email : .....

Date(s) du séjour : du / / 2023 au / / 2023. Nombre de nuitées :

Nombre de participants : .

Caution à la réservation pour les marabouts pour le nettoyage et la détérioration de **500€**

Précisez vos souhaits :

- location petit marabout équipé
- location grand marabout équipé
- électricité (caution de **50€** si adaptateur)

Accès rivière : nombre de personne : .....nombre de jours=.....

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DE GROUPE

Je soussigné, \_\_\_\_\_, agissant en tant que responsable majeur du groupe ou représentant légal, atteste avoir pris connaissance des conditions générales du présent bulletin d'inscription, et déclare les accepter.

Date : / / 2023

Signature :  
"lu et approuvé"

Cachet de la structure :



# CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR



Emplacement N° : .....

## 1- Conditions d'admissions :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil (ou par le gestionnaire). Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

## 2- Bureau d'accueil / Divers :

Ouvert au minimum de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous trouverez au bureau d'accueil des renseignements sur les activités sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Le village de Saint Pierre de Bœuf se situe à 800 m de la base. Vous trouverez au centre du village : Pharmacie, médecin, boulangerie, tabac, boucherie, épicerie, presse...

## 3- Redevances :

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif en vigueur affiché. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du camp sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

## 4- Voisinages :

Après 22 heures, respectez la tranquillité des autres groupes, nous rappelons aux animateurs qu'ils sont responsables de l'ensemble de leurs stagiaires.

## 5- Circulation et stationnement des véhicules :

A l'intérieur de la base, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/h.

Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Comme énoncé précédemment, toute circulation sur la rive droite de la rivière est strictement interdite ! Les véhicules doivent être garés sur les parkings rive gauche face au camping.

Pour le camping rive gauche, les camping-cars sont autorisés sur les emplacements, les autres véhicules peuvent se garer sur le premier ou deuxième parking rive gauche.

## 6- Ordures et Tri Sélectif :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles ou les containers prévus à cet effet.

Tri Sélectif : Vous trouverez 3 types de containers à l'entrée de l'Espace Eaux Vives :

- Un container à verre
- Un container à plastique + boîte en fer
- Un container papier/carton

En plus, un bac de compostage est à votre disposition en rive droite à l'entrée du camping et en rive gauche à l'entrée du camping côté Rhône.

Ne stockez pas vos ordures sur l'aire de camping. Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camp sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

## 7- Sécurité :

### a) Vol

L'Espace Eaux Vives décline toute responsabilité en cas de vol. Signaler tout de suite au responsable la présence dans le camp de toute personne suspecte.

### b) Incendie/Intempéries

Les feux sont strictement interdits.

Des emplacements pour réaliser vos barbecues sont à votre disposition rive droite, dont 3 en hauteur et plusieurs au sol. Il est formellement interdit de réaliser un barbecue en dehors des emplacements prévus à cet effet !

Des extincteurs sont à votre disposition dans les marabouts.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Bien que peu probable le camping est tout de même soumis à des risques d'inondation, des risques nucléaires et des risques d'incendies. En cas de problèmes, ne paniquez pas, gardez votre calme et suivez ces instructions :

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, gardez votre calme, prévenez immédiatement la direction du camping qui alertera les sapeurs-pompiers. Combattez l'incendie avec un extincteur (dans les marabouts). Attaquez les flammes par le bas.

En cas d'évacuation, évacuez sans panique les ordres seront transmis par sirène et mégaphone. Une sonnerie : Alerte, Deux sonneries : Evacuation. Prenez vos papiers d'identité, devises et objets précieux. Laissez votre véhicule et partez à pied, en suivant l'itinéraire balisé par les signes :



En cas d'intempéries, les vestiaires situés à côté des sanitaires seront ouverts afin que vous puissiez vous abriter.

## 8- Baignade :

Formellement interdite sur la rivière (Arrêté du 8 Juillet 1997)

## 9- Navigation :

Toute navigation nécessite un équipement spécifique et adapté (gilet, casque, chaussures...) ainsi qu'un droit d'accès à la rivière.

## 10- Affichage :

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

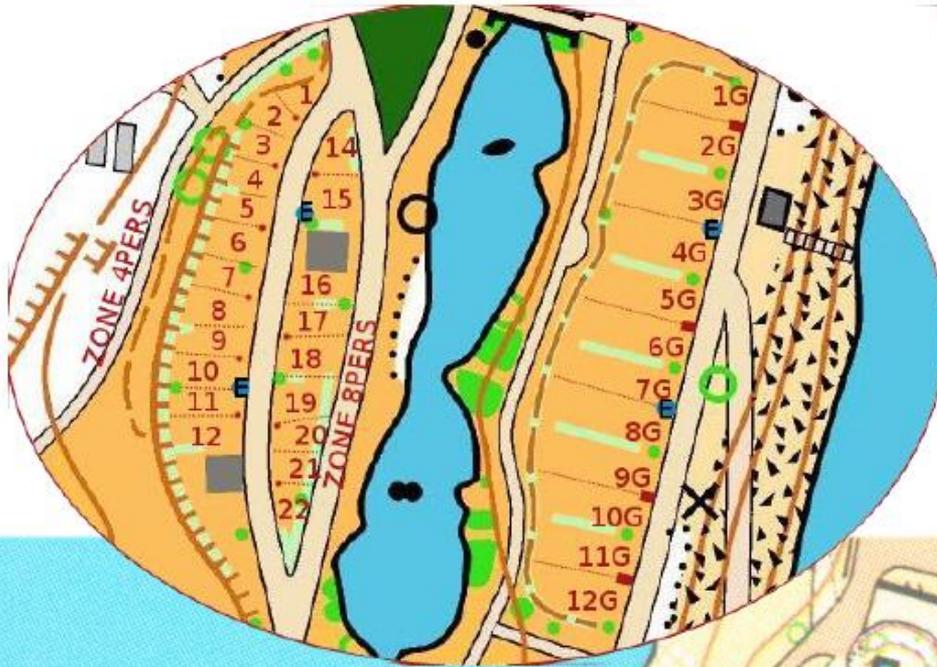
## 11- Wifi :

Un accès wifi gratuit est disponible à proximité de l'accueil. Votre adresse mail vous sera demandée lors de la connexion.

## Infraction au règlement intérieur :

Le gestionnaire se garde le droit d'expulser toute personne qui perturberait le séjour des autres usagers ou qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur.





**112**  
NUMERO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN  
Le service européen de numéros d'urgence

**15 SAMU**  
LE SERVICE D'URGENCE MEDICALE  
Le service d'urgence médicale est composé de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes, de pharmaciens et de secouristes. Il est disponible 24 heures sur 24.

**17 POLICE SECOURS**  
Le service de police secours est composé de policiers et de gendarmes. Il est disponible 24 heures sur 24.

**18 SAPEURS-POMPIERS**  
Le service de sapeurs-pompiers est composé de sapeurs-pompiers et de secouristes. Il est disponible 24 heures sur 24.

**114**  
NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Le service d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes est composé de personnes sourdes et malentendantes. Il est disponible 24 heures sur 24.

 Point de rassemblement

 Sens d'évacuation

